



Chambre des communes
CANADA

**Comité permanent du développement des
ressources humaines, du développement des
compétences, du développement social et de la
condition des personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 043 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 21 juin 2005

—
Présidente

Mme Raymonde Folco

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 21 juin 2005

•(1140)

[Français]

La présidente (Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.)): Le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées entame sa 43^e séance.

Le comité se penchera d'abord sur les préoccupations de certains membres du comité concernant le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (Compte d'assurance-emploi et fixation du taux de cotisation) et une autre loi en conséquence.

Plus tard, à huis clos, nous parlerons des travaux du comité et d'une lettre du Président de la Chambre.

Sur le point 1,

[Traduction]

concernant les préoccupations de certains membres, monsieur Adams, avez-vous quelque chose à dire?

L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la présidente, je m'excuse. À vrai dire, je n'ai pas entendu ce que vous avez dit, mais je voulais tout simplement indiquer pour le compte rendu que...

La présidente: Je ne faisais que lire le titre du projet de loi, monsieur Adams.

L'hon. Peter Adams: ... nous avons décidé de ne pas présenter le rapport.

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant au point 2, qui sera à huis clos.

Oui.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): A-t-on bien dit qu'il n'y aurait pas de rapport?

La présidente: Exactement.

Mme Christiane Gagnon: D'accord, merci.

La présidente: C'est pourquoi nous passons tout de suite au point 2, soit les travaux du comité. Nous siégerons maintenant à huis clos. Je demande aux personnes qui ne sont pas autorisées à rester de quitter la salle.

[Traduction]

[Les délibérations se poursuivent à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.